EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024 Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 089-200039642-20240926-60_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers:

En exercice: 74
Présents: 46
Absents: 28
Pouvoirs: 15
Votants: 61

Délibération n° 60-2024

Objet:

FINANCES

Adoption d'une Politique de gestion des impayés dans le cadre des services proposés par la CCLTB Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME, Président.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Chassignelles: M. TRUCHY Maryan Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MENARD José, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Pinelles: M. RETIF Adrien, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Sennevoy-Le-Bas: M. VARAILLES Dominique, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya, M. DROUVILLE Michel, Mme DUFIT Sophie, M. LENOIR Pascal, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Trichey: Mme GRIFFON Delphine Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: M. PACAULT Philippe, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José

Absents ayant donné pouvoir : Ancy-Le-Franc : M. DELAGNEAU Emmanuel a donné pouvoir à M. DICHE Jean Marc (Ancy le Franc) ; Bernouil : M. FOURNILLON Dominique a donné pouvoir à M. DURAND Olivier (Dyé) ; Cheney : M. CALONNE Marc a donné pouvoir à M. DURAND Thierry (Cruzy le Chatel) ; Flogny La Chapelle : M. CAILLIET Jean-Bernard a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude (Flogny la Chapelle) ; Lézinnes : M. BRUMEAUX Michel a donné pouvoir à M. MENARD José (Lézinnes) ; Perrigny-Sur-Armançon : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie a donné pouvoir à M. DE PINHO José (Cry-sur-Armançon) ; Quincerot : M. BETHOUART Serge a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie (Tonnerre) ; Ravières : M. LETIENNE Bruno a donné pouvoir M. GONON Jean-Louis (Nuits sur Armançon) ; Sambourg : M. PARIS Stéphane a donné pouvoir à M. Goux Jean-Luc (Pacy-sur-Armaçon) ; Tanlay : M. DELPRAT Eric a donné pouvoir à M. ROY Yohan (Tanlay) ; Tonnerre : M. CLECH Cédric a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal ; Mme ELBACHIR Nicole a donné pouvoir à M. PONSARD José (Vireaux) ; M. MANUEL Lucas a donné pouvoir à M. MURAT Olivier (Aisy-sur-Armançon) ; M. ROBERT Christian a donné pouvoir à Mme DUFIT Sophie (Tonnerre) ; Mme TOULON Sylviane a donné pouvoir à Mme BAILICHE Bahya (Tonnerre)

Absents excusés: Argentenay: M. TRONEL Michel, Ravières: M. FOREY Vincent; Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. LETRILLARD Laurent, Villon: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

<u>Absents non excusés</u>: *Gland*: Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, *Tonnerre*: M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, *Viviers*: Mme JOUSSEAU Catherine

<u>Secrétaire de séance</u>: M. PROT Dominique <u>Date de convocation</u>: 20 septembre 2024

Vu le règlement intérieur du service de collecte des déchets ménagers et de la redevance incitative ;

Vu le règlement de fonctionnement de la crèche « L'Ilot Bambins » ;

Vu le règlement intérieur des accueils de loisirs ;

Vu le règlement intérieur du conservatoire de musique et de danse - C.R.I;

Considérant le nombre croissant d'impayés observé sur les différents services proposés par CCLTB, impactant la viabilité financière de nos initiatives communautaires,

Considérant la nécessité impérieuse d'assurer une gestion responsable et équitable des ressources communautaires, tout en respectant nos valeurs de solidarité et d'accès universel aux services publics,

Considérant l'importance de maintenir la qualité de nos services malgré les défis financiers croissants, nécessitant une stratégie proactive pour sécuriser nos revenus,

Considérant l'engagement de la CCLTB envers une transparence accrue dans la gestion de ses affaires et une meilleure gouvernance des finances communautaires,

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID: 089-200039642-20240926-60_2024-DE

Il est proposé d'adopter la politique suivante de gestion des impayés :

- Refuser l'inscription ou le renouvellement d'inscription à tout service de la CCLTB pour les usagers ou les familles ayant des factures impayées, jusqu'à régularisation de leur situation. Cette mesure vise à sécuriser les ressources tout en maintenant la qualité de nos services.
- Exceptions: Cette règle ne s'appliquera pas à la restauration scolaire afin de garantir un accès universel à une alimentation équilibrée pour tous les enfants ni au service de collecte des déchets dans la mesure où ils contribuent à la salubrité publique et à l'hygiène environnementale, nécessitant un accès continu pour tous.
 - Cependant, les impayés sur ces services pourront être pris en compte pour l'inscription dans un autre service de la CCLTB et pourraient entraîner, le cas échéant, un refus d'inscription ou de renouvellement d'inscription."
- Communication et Transparence : Cette politique sera clairement précisée sur tous les dossiers d'inscription, qu'il s'agisse de supports papier ou de l'espace famille en ligne, affichés sur les sites et sur l'ensemble des canaux de communications de la CCLTB afin d'assurer une information suffisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE la politique de gestion des impayés,

APPROUVE la modification des différents règlements intérieurs des services proposées afin d'y annexer la politique ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président, Monsieur Régis LHOMME



Le secrétaire de séance, M. PROT Dominique

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).